

# DEPARTEMENT DE L'OISE

Commune de LONGUEIL SAINTE MARIE

## REGULARISATION D'UN CENTRE DE RECYCLAGE DE METAUX

Projet de la Société Groupe VESSIERE

### ENQUETE PUBLIQUE

DU 26 Juin au 28 Juillet 2023

## RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

#### Pièce n°2

*Commune de Longueil Sainte Marie  
Régularisation de l'exploitation d'un centre de recyclage de métaux  
Projet de la Société Groupe VESSIERE*

*Dossier n° E23000043/80*

*Conclusion et Avis motivé*

1

La présente Enquête publique a pour objet **la Régularisation de l'exploitation d'un centre de recyclage de métaux , projet de la Société Groupe VESSIERE , sur la commune de LONGUEIL SAINTE MARIE**

## **1-Cadre Général**

La société GROUPE VESSIERE est implantée sur la commune de Longueil-Sainte-Marie sur l'ancienne exploitation de la société Nord Affinage et dispose d'une autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral d'autorisation du 23 janvier 1986.

En attendant le nouvel arrêté d'autorisation d'exploitation, l'activité est encadrée par un arrêté portant mesures conservatoires du 19 novembre 2019.

Le Groupe VESSIERE a déposé le 23 octobre 2020 en préfecture de l'Oise le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un site de transit, stockage et traitement de recyclage de métaux sur la commune de Longueil-Sainte-Marie.

Ce projet est soumis à la nomenclature des Installations Classées au titre des rubriques 3532, 2718, 2790, 2791 (Autorisation), 2713 (Enregistrement), 2711, 2714 et 4718 (Déclaration), ainsi qu'à la Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

Suite à une demande de compléments de l'inspection des installations classées du 22 février 2021, le dossier complémentaire demandé a été le déposé le 20 septembre 2022.

Le 24 Mars 2023 Madame la Préfète de l'Oise a notifié la fin de l'examen préalable par la DREAL qui déclare le dossier comme régulier et la possibilité de soumettre le dossier à l'enquête publique et à la consultation des collectivités territoriales

Les installations du site de Longueil Ste Marie, abritent les activités du GROUPE VESSIERE : cisailage, broyage de câbles, compteurs, radiateurs, tuyauteries et induits ; broyage de crasses, traitement thermique des câbles armés.

Le site est un site de traitement de déchets industriels.

Les déchets traités sur le site sont de la nature suivante :

- .Déchets de câbles
- . Métaux
- . Déchets de métaux non ferreux
- . Câbles au plomb
- . Câbles isolés
- . Radiateurs de climatiseurs
- . Radiateurs automobiles
- . Compteur à eau
- . Tuyauteries en cuivre
- . Induits de moteurs électriques
- . Crasses

Les déchets, sortant du site sont : ferrailles, grenaille de cuivre, inox, plomb, laiton, aluminium et déchets plastiques de gaine PVC, caoutchouc, crasses broyées (écumes, crasses de fonderie d'aluminium ou de métaux non-ferreux ).

Les métaux, collectés, triés, et préparés vont principalement :

. Dans la filière affinage pour l'aluminium, et raffinage, pour les cuivres, inox, plomb, laiton et aluminium.

. Dans des aciéries pour les fers.

. Dans des sites de recyclage-régénération de plastique pour les gaines PVC

. Dans des sites de recyclage matière ou incinération pour valorisation énergétique (cimenteries) pour les caoutchouc.

Les installations ont une surface totale de stockage de 3483 m<sup>2</sup> pour un volume de 2885 m<sup>3</sup>.

## **2-Déroulement de l'Enquête**

### **2-1-Permanences**

L'Enquête Publique s'est déroulée du 26 Juin au 28 Juillet 2023 soit pendant 33 jours consécutifs

Cinq permanences ont été mises en place pour permettre au Public de rencontrer le Commissaire Enquêteur et lui faire part de ses observations éventuelles.

Elles ont eu lieu les

-Lundi 26 Juin 2023 de 9h00 à 11h00

-Samedi 1<sup>er</sup> Juillet 2023 de 10h00 à 12h00

-Mardi 11 Juillet 2023 de 16h00 à 18h00

-Mercredi 19 Juillet 2023 de 10h00 à 12h00

-Vendredi 28 Juillet 2023 de 15h00 à 17h00

### **2-2-Publicité**

La publicité destinée à informer le Public de l'ouverture de l'Enquête Publique a été réalisée par publication dans les journaux suivants :

-le Parisien du 9 Juin 2023

-Oise Hebdo du 14 Juin 2023

-Le Parisien du 29 Juin 2023

-Oise Hebdo du 28 juin 2023

### **2-3-Information et affichage**

Le dossier était consultable :

-sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise :[www.oise.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

-sur support papier : en Mairie de Longueil Sainte Marie aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public.

-Sur un poste informatique aux jours et heures d'ouverture des Mairies au public dans les Mairies de Longueil Sainte Marie , Chevrières , Lacroix Saint Ouen , Le Meux , Rhuis , Rivecourt , Saintines , Saint Sauveur , Saint Vaast de Longmont et Verberie.

Les informations relatives au contenu détaillé du dossier pouvaient être demandées auprès de M. Alain ROBERT -Société Ellipse Conseil -mail : [ellipseconseil@orange.fr](mailto:ellipseconseil@orange.fr) -Tel : 06.72.55.75.91-Société GROUPE VESSIERE-3, Rue Pasteur prolongée 94400 VITRY SUR SEINE ou à la Direction Départementale des Territoires , Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt , bureau de l'Environnement 40 Rue Racine 60000 BEAUVAIS

L'affichage a été effectué dans les panneaux d'affichage municipaux des communes de Longueil Sainte Marie , Chevrières , Lacroix Saint Ouen , Le Meux , Rhuis , Rivecourt , Saintines , Saint Sauveur , Saint Vaast de Longmont et Verberie.

L'affichage a également été réalisé sur l'emplacement de l'exploitation du site de traitement au Hameau Le Bois d'Ageux sur la commune de Longueil Sainte Marie.

L'avis d'enquête publique, a également été publié par voie dématérialisée sur le site Internet, des services de l'État dans l'Oise : [www.oise.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

Le Maire de Longueil Sainte Marie a transmis le certificat d'affichage pour sa commune en date du 31 Juillet 2023

### **2.3.4 Observations**

Pendant la durée de l'Enquête Publique :

- 3 personnes sont venues me rencontrer :
- 4 correspondances m'ont été apportées
- 1 observation a été déposée sur le registre en dehors des permanences
- 6 courriels ont été adressés

## **3-Conclusions du Commissaire Enquêteur sur la demande de régularisation de l'exploitation d'un centre de recyclage de métaux , projet de la Société Groupe VESSIERE , sur la commune de LONGUEIL SAINTE MARIE**

En conclusion de cette enquête, le commissaire enquêteur, constate qu'elle s'est déroulée de façon satisfaisante , dans un climat serein, dans les conditions fixées par la législation en vigueur, et conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> Juin 2023 de Madame la Préfète de l'Oise Compte tenu de ce qui, précède, après avoir effectué une analyse complète des informations contenues dans le dossier d'enquête, après avoir rencontré le Pétitionnaire, le commissaire enquêteur, formule les conclusions suivantes :

### **-Sur le déroulement de l'enquête et la participation du public :**

-L'enquête publique s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. Aucun incident n'est à signaler.

-La participation a été relativement faible concernant le public. Une personne s'est exprimée favorablement. Trois associations et une commune se sont exprimées.

-Le commissaire enquêteur a tenu les permanences prévues pour recevoir le public

### **-Sur le dossier :**

-Le dossier comprenait tous les documents nécessaires, notamment pour ce qui concerne la présentation du projet et les installations envisagées.

-Il est conforme aux dispositions réglementaires

-Dans l'ensemble, le dossier d'enquête et de bonne facture et montre clairement quels sont les enjeux et les raisons de cette demande ; le dossier est globalement bien illustré par de nombreuses cartes et graphiques, ce qui en facilite la compréhension.

-dans les annexes, les impacts éventuels du projet sur les différents milieux sont repris pour chacun de ces milieux, et il est précisé pour chacun d'entre eux, les mesures qui seront prises pour limiter réduire ou compenser les impacts.

### **-Sur la publicité du dossier et l'information du public :**

-la publicité légale a bien été respectée.

-l'affichage a été effectué aux endroits réglementaires.

-le public a pu prendre connaissance du projet tout au long de l'enquête sur les dossiers papier mis à disposition à la Mairie de Longueil Sainte Marie et des dossiers informatiques mis à disposition dans les Mairies de Chevrières , Lacroix Saint Ouen , Le Meux , Rhuis , Rivecourt , Saintines , Saint Sauveur , Saint Vaast de Longmont et Verberie.

-Les informations relatives au contenu détaillé du dossier pouvaient être demandées auprès de M. Alain ROBERT -Société Ellipse Conseil -mail : [ellipseconseil@orange.fr](mailto:ellipseconseil@orange.fr) -Tel : 06.72.55.75.91-Société GROUPE VESSIERE-3, Rue Pasteur prolongée 94400 VITRY SUR SEINE ou à la Direction Départementale des Territoires , Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt , bureau de l'Environnement 40 Rue Racine 60000 BEAUVAIS

### **-Sur l'étude d'impact :**

L'étude d'impact est proportionnée à l'importance des installations et de leurs effets sur l'environnement.

Elle permet d'identifier les principaux enjeux environnementaux.

Les impacts du projet sont clairement exposés.

### **-Sur l'étude des dangers :**

L'étude des dangers, après la description du site, l'exposé des méthodes utilisées, analyse les dangers, les événements redoutés, les phénomènes dangereux, procède à l'analyse des risques et de leurs conséquences. Les études produites dans le dossier apparaissent, complètes, détaillées et précises.

L'étude des dangers met en évidence les accidents susceptibles d'intervenir, les conséquences prévisibles et les mesures de prévention propres à en réduire la probabilité et les effets.

Elle décrit les moyens rassemblés sur le site pour intervenir sur un début de sinistre, et les moyens de secours publics qui peuvent être sollicités.

### **-Sur l'avis de l'Autorité Environnementale :**

L'autorité environnementale a émis un certain nombre de recommandations concernant le projet.

Le pétitionnaire a répondu à un certain nombre de ces recommandations.

Il serait souhaitable qu'il réponde à l'ensemble de ces recommandations, et notamment celle concernant la protection du captage d'eau potable de la commune de Verberie, situé à l'aval hydraulique ,par la mise en place d'un suivi piézométrique.

**-Sur les observations du public :**

Les observations formulées sur les registres ou par messagerie électronique ont reçu une écoute attentive du Pétitionnaire .

Les observations formulées émanaient principalement d'associations (pêche ou sauvegarde de la nature)

-Le pétitionnaire a fait visiter ses installations à une association qui le souhaitait.

-le pétitionnaire a répondu précisément aux questions soulevées.

-les réserves formulées par les associations sont liées à des inquiétudes, qui semblent légitimes sur les engagements pris et les mesures envisagées dans le dossier et la réelle mise en œuvre de ces mesures . On peut sincèrement penser que les craintes formulées recevront une écoute attentive et une réponse effective de la part du pétitionnaire.

Cela n'exclut pas bien sûr une vigilance permanente et un suivi des actions menées.

**Les contributions du public ont fait l'objet d'une réponse du maître d'ouvrage. Les réponses peuvent être qualifiées d' exhaustives, renvoyant à des informations figurant au dossier présenté ou le complétant en le précisant. Elles sont factuelles, précises, complètes, détaillées et argumentées et n'appellent de ma part, aucun commentaire .**

**-Sur les avis des collectivités :**

-Le conseil municipal de la commune de Verberie a émis un avis défavorable sur le projet.

Je pense que les réponses apportées par le pétitionnaire doivent être en mesure de moduler cet avis et de rassurer les élus.

- Les conseils municipaux des communes de Longueil Sainte Marie et Saint Sauveur ont émis un avis favorable.

- Les conseils municipaux des communes de Chevrières ,Lacroix Saint Ouen , Le Meux , Rhuis , Rivecourt , Saintines et Saint Vaast de Longmont n'ont pas formulé d'avis.

**Après :**

- avoir visité les installations ,**
- avoir constaté les investissements réalisés et pris note de ceux en cours ou à venir,**
- avoir analysé le dossier d'enquête,**
- avoir analysé les réponses apportées par le pétitionnaire aux observations et recommandations de l'autorité environnementale, aux observations du public, des associations , des collectivités et aux questions du commissaire enquêteur,**

**J'émet un AVIS FAVORABLE**

**à la demande de Régularisation de l'exploitation d'un centre de recyclage de métaux , projet de la Société Groupe VESSIERE , sur la commune de LONGUEIL SAINTE MARIE**

**Cet avis est toutefois assorti de la recommandation suivante :**

**-Prendre en compte les recommandations de la MRAe et de l'Inspection des Installations Classées , notamment celle concernant la protection du captage d'eau potable de la commune de Verberie (situé à l'aval hydraulique) par la mise en place d'un suivi piézométrique.**

Fait à CATENOY le 25 Aout 2023

Le Commissaire Enquêteur

Régis BAY



*Commune de Longueil Sainte Marie  
Régularisation de l'exploitation d'un centre de recyclage de métaux  
Projet de la Société Groupe VESSIERE*

*Conclusion et Avis motivé*

7

*Dossier n° E23000043/80*